cle, éminents tous les deux, le premier, par la beauté morale du caractère, le second, par l'éclat des talents. Plutarque, d'après des documents déjà anciens à son époque, explique l'antagonisme de ces deux brillantes personnalités par une rivalité de l'espèce la plus impure. Une telle assertion, qui n'a rien d'absolument invraisemblable, serait bien de nature à diminuer le prestige du Juste. Mais il n'est pas nécessaire, à ce qu'il semble, de descendre si bas dans les inexpiables souillures des mœurs grecques pour trouver la raison d'un tel dualisme, qu'on rencontre à toutes les époques de l'histoire, et qui s'explique suffisamment par l'ambition, la passion de la gloire et de la prééminence politique, et par les diversités de caractère et de génie. Aristide nous apparaît, dans la poésie des anciens récits, comme un modèle de probité austère, de désintéressement et d'équité. Investi de quelques charges de finances, il s'en acquitta avec une rigide exactitude et une intégrité qui sont l'honneur de cette sorte d'emplois. Un grand nombre de traits, en les supposant tous authentiques, et en les appréciant d'ailleurs avec les idées du temps, montrent qu'il avait réalisé en lui l'idéal de la vertu telle qu'on la concevait alors, telle du moins que la comprenaient une certaine classe et une certaine philosophie. Mais on ne voit point qu'il se soit élevé, au milieu des grands événements de son temps, à ces conceptions hardies qui sont le signe du génie, ni qu'il ait accompli aucune de ces actions éclatantes qui font les grands hommes et les héros. Homme de la tradition, admirateur de la constitution lacédémonienne, partisan de la prééminence des classes nobles, adversaire de la démocratie, il devint à Athènes le chef des eupatrides, et cette circonstance ne nuisit point sans doute au prestige de son nom. Nous savons du moins avec quelle habileté les aristocraties ont toujours su faire de leurs champions des types de perfection et de génie. Il était constamment en opposition avec Thémistocle, esprit d'une bien autre portée, mais caractère moins honorable et moins pur, et qui était le chef du parti populaire. Il résultait de cette rivalité des luttes continuelles, si ardentes et si vives, qu'Aristide s'écria un jour, en quittant l'assemblée du peuple, où il avait fait rejeter un projet avantageux présenté par son éternel adversaire, qu'il n'y aurait de tranquillité pour la république que quand on les aurait jetés tous deux au fond du *Barathre*, gouffre où l'on précipitait les criminels. Ces luttes auraient abouti peut-être à la guerre civile si les libres institutions d'Athènes n'eussent offert un moyen légal de les terminer en écartant l'un des deux adversaires par un exil honorable. Le peuple, fatigué peut-être de la prépondérance du Juste, qui exerçait dans la cité une véritable dictature d'opinion, éloigna Aristide par l'ostracisme, ou exil de dix ans, moins peut-être pour frapper un homme dont il estimait le caractère que pour affaiblir le parti de l'aristocratie en le privant de son chef. On rapporte que le jour où fut rendue cette décision, Aristide, invité dans l'assemblée à écrire son propre nom sur la coquille de vote d'un citoyen de la campagne qui ne savait pas écrire et qui s'était adressé à lui sans le connaître, demanda à cet homme si Aristide l'avait personnellement offensé. « Non, mais je suis las de l'entendre toujours nommer le *Juste*. »

Quel que soit le fondement de cette anecdote demeurée fameuse, peut-être doit-on la considérer comme l'expression du sentiment des classes populaires sur Aristide. Puisque, en définitive, le parti qui soutenait Thémistocle l'a emporté et qu'Aristide a été banni par la majorité de ses concitoyens, librement consultés, on doit croire que le peuple n'était pas fort éloigné de l'opinion de ce paysan tant maltraité par les rhéteurs de tous les âges, et qu'il avait des motifs légitimes, ou par lui jugés tels, pour se montrer fatigué de cette affectation à accoler constamment le titre de Juste à un nom dont la faction de l'aristocratie avait fait sa bannière, et dont l'éclat pouvait couvrir les entreprises des eupatrides contre la liberté. Cette mesure était d'ailleurs le seul moyen d'en finir, sans effusion de sang, avec les éternelles divisions qui déchiraient la cité. Il fallait nécessairement écarter l'un des deux adversaires. Le peuple, tout en estimant Aristide, préféra garder Thémistocle. Il avait sans doute ses raisons pour cela; et l'histoire nous montre qu'il avait bien choisi, et que la grandeur de la république fut loin de souffrir de cette décision. Il faut rappeler aussi que l'ostracisme, bien loin d'être une peine infamante, était, au contraire, comme un brevet de grandeur accordé à un citoyen, et qu'il préparait presque toujours un retour triomphal à celui qui en était frappé. V. OSTRACISME.

Quoi qu'il en soit, Aristide supporta cette disgrâce avec grandeur, et quitta la ville en priant les dieux qu'il n'arrivât rien à sa patrie qui pût le faire regretter. Ce vœu patriotique ne fut point exaucé. Quelques années plus tard, au milieu des terreurs de l'invasion de Xerxès (480 av. J.-C.), un décret public le rappela de son exil. Il se réconcilia avec Thémistocle au nom de la patrie en danger, combattit à la bataille de Salamine, commanda l'année suivante les Athéniens à la glorieuse bataille de Platée, et eut la plus grande part à cette victoire mémorable. Nommé archonte en 478, il s'associa à un progrès important dans la constitution d'Athènes, et présenta lui-même le décret qui rendit les charges publiques, même celle d'archonte, accessibles à tous les citoyens. Ces concessions à l'esprit démocratique lui paraissaient une récompense légitime de l'héroïsme avec lequel les Athéniens avaient combattu dans la guerre de l'indépendance. C'est aussi lui qui fit accepter aux États de la Grèce l'idée d'une ligue permanente contre la Perse. Il fut chargé de régler les stipulations de l'alliance, la quantité d'hommes, de vaisseaux, et le chiffre des contributions annuelles que devaient fournir les confédérés. Ainsi se forma le trésor hellénique, qui fut déposé dans l'île sacrée de Délos et dont l'administration fut confiée à Aristide. Il s'acquitta de cette mission avec l'inviolable probité qui a laissé tant d'éclat sur son nom. Après la trahison de Pausanias, il contribua par son équité et sa modération à faire donner par les alliés le commandement de toutes les forces helléniques aux Athéniens, et seconda Cimon dans ses victoires sur la côte d'Asie.

Bien qu'Aristide ait joué un rôle moins actif et moins brillant que Thémistocle et qu'il ait en réalité rendu moins de services à la république, il balançait son influence et son crédit. Si l'un était plus populaire, l'autre était plus estimé; l'un exerçait le prestige du génie, mais l'autre l'ascendant du caractère. La première fois que le théâtre retentit du beau vers d'Eschyle :

Un autre vise au nom de juste.... il vise à l'être.

tous les yeux se tournèrent à l'instant du côté d'Aristide. Après la guerre, Thémistocle ayant un jour annoncé dans l'assemblée qu'il avait conçu un projet avantageux pour la république, mais qui exigeait le secret, le peuple, tout d'une voix, nomma Aristide pour en prendre connaissance. Celui-ci dit qu'en effet rien n'était plus avantageux, mais que rien n'était en même temps plus injuste. Et le projet fut rejeté sur cette simple affirmation. Il s'agissait, dit-on, de mettre secrètement le feu à la flotte des alliés réunie dans le port de Pagase, ce qui eût fait d'Athènes la seule puissance maritime de la Grèce. Parmi les anecdotes recueillies par les anciens, toutes ne donnent pas d'ailleurs une aussi haute idée du caractère de l'illustre Athénien. En voici, notamment, une que nous trouvons dans Plutarque, et qui rappellerait plutôt la foi punique. Il s'agissait d'un traité conclu avec les alliés et sanctionné par les serments les plus sacrés, qu'Aristide avait prêtés au nom de ses concitoyens. Dans la suite, les Athéniens eussent trouvé leurs intérêts à violer le traité. Aristide leur conseilla de le faire, en rejetant le parjure sur lui-même. Ce trait peut d'ailleurs n'être pas authentique. Mais les autres, qui viennent des mêmes sources, le sont-ils tous également?

Quoi qu'il en soit, et lors même qu'il serait constant que la biographie d'Aristide serait devenue un sujet national enrichi par la piété patriotique des écrivains postérieurs, ce qui n'a rien d'absolument invraisemblable, il demeure avéré que ce noble citoyen fut un des caractères les plus probes et les plus purs de l'antiquité.

On a peu de détails sur ses derniers jours; on ne connaît avec certitude ni l'époque ni les circonstances de sa mort. Il était demeuré si pauvre, après avoir géré les finances de toute la Grèce, que la république fut obligée de faire les frais de ses funérailles et de doter ses filles. La reconnaissance publique lui érigea un tombeau qui existait encore au temps de Plutarque, et, pendant plusieurs générations, ses descendants reçurent une pension du Trésor.

Différentes particularités de la vie d'Aristide sont restées proverbiales : d'abord son nom, qui sert souvent à désigner un homme juste, intègre, particulièrement en politique; l'ostracisme dont il a été frappé; les vœux qu'il forma pour la grandeur de sa patrie en partant pour l'exil, et surtout le motif que l'ombrageux paysan donna de son vote à Aristide lui-même : « *Je suis las de l'entendre appeler le Juste.* » Les allusions à ce mot sont fréquentes. V. JUSTE.

ARISTIDE n. pr. devenu commun. Par antonomase, Homme juste, d'une intégrité à toute épreuve : *C'est un* ARISTIDE, *un véritable* ARISTIDE. *Il eût souri naïvement à tous les malheurs qui auraient pu l'atteindre; mais voir maltraiter son sublime Pâris, cet* ARISTIDE *inconnu, ce génie résigné, cette âme sans fiel!!* (Balz.)

Aristide (STATUE D'), marbre antique trouvé à Herculanum, musée de Naples. Le personnage représenté est debout, enveloppé d'un grand manteau que la main gauche ramène derrière le dos, tandis que la main droite entr'ouvre ce vêtement devant la poitrine et découvre ainsi le haut de la tunique. Les pieds ont des sandales. Sur la plinthe, à gauche, est une écritoire (*scrinium*) avec une courroie passée dans des anneaux. Les traits nobles et austères du visage ont fait désigner cette belle statue comme étant celle du *juste* Aristide; mais aucun monument iconographique certain ne confirme l'exactitude de cette désignation. M. de Clarac s'étonne, à bon droit, de ne voir aucun attribut militaire rappeler dans cet ouvrage qu'Aristide, le sage, fut aussi un habile général; il pense que le *scrinium* placé sur la plinthe fait allusion au talent d'écrivain du personnage représenté, et il croit que cette figure pourrait être celle d'un poëte tragique, de Sophocle, par exemple. Canova, qui avait pour cette merveilleuse statue une sorte de culte, et qui venait l'admirer et l'étudier chaque fois qu'il entrait au musée *degli Studj*, a marqué sur le plancher les trois places d'où l'on peut le mieux en embrasser l'ensemble et en comprendre toutes les beautés.

ARISTIDE, peintre grec, né à Thèbes, florissait du temps d'Apelle. Ce fut, selon Pline, le premier peintre qui s'appliqua à donner de l'*expression* aux personnages, et chercha à rendre leurs sentiments, leurs passions, ce que les Grecs appelaient les *mœurs*. Son chef-d'œuvre représentait un *Enfant* qui se traîne vers le sein de sa mère blessée et mourante au milieu d'une ville saccagée; on comprend, dit Pline, que la mère n'a pas perdu tout sentiment et qu'elle craint que son fils ne suce du sang au lieu de lait. Alexandre acheta ce tableau et le fit transporter à Pella, sa ville natale. On cite encore parmi les ouvrages d'Aristide : une *Bataille contre les Perses*, composition de cent figures, qui lui fut payée cent mille drachmes (92,685 fr.) par Mnason, tyran d'Elatée; des *Quadriges courant;* un *Suppliant*, dont on croyait entendre la voix; des *Chasseurs;* un *Malade;* un *Vieillard apprenant à un enfant à jouer de la lyre*, etc. Jamais artiste ne tira de plus fortes sommes de ses œuvres. Pline cite de lui une *Iris*, tableau inachevé, qui se vendit un prix exorbitant. Lorsqu'on mit en vente, à Rome, les œuvres d'art et les autres objets précieux dont Mummius avait dépouillé les villes grecques, le roi Attale paya six cent mille sesterces (environ 114,000 fr.) un *Bacchus* peint par Aristide; mais le vainqueur, étonné du prix et supposant dans le tableau quelque vertu secrète, rompit le marché et plaça le tableau dans le temple de Cérès.

ARISTIDE de Milet, écrivain grec, vivait, à ce qu'on croit, dans le deuxième siècle av. J.-C. Il avait écrit des ouvrages historiques dont il reste quelques fragments. Mais il était surtout connu par ses *Milésiaques*, recueils de contes obscènes que Sisenna traduisit en latin et qui étaient très-répandus. Plutarque rapporte que le chef parthe Surena ayant trouvé un de ces recueils dans le bagage d'un officier de Crassus, railla amèrement les Romains de leur dissolution. Le titre resta pour désigner des productions licencieuses. On disait des contes *à la Milésiaque*.

ARISTIDE (saint), né à Athènes, auteur de la plus ancienne *Apologie* de la religion chrétienne. Il avait été philosophe, et il continua d'en porter l'habit. L'empereur Adrien se trouvant à Athènes en 125, il lui présenta son *Apologie pour les chrétiens*, qui contribua à faire rendre l'édit prescrivant de ne faire mourir personne qu'après une accusation et une conviction juridique de son crime. Le sort des chrétiens en fut notablement adouci. Cette pièce intéressante semble perdue. Il paraît cependant que les caloyers d'un monastère des environs d'Athènes se vantent de la posséder dans leur bibliothèque.

ARISTIDE (Ælius), rhéteur grec, né en Bithynie l'an 129 de J.-C., mort vers 189. Il reste de lui cinquante-cinq déclamations intéressantes pour l'histoire du temps, mais qui ne justifient qu'imparfaitement l'immense réputation qu'eut l'auteur de son vivant. Après de longs voyages, il se fixa à Smyrne, où, jusqu'à sa mort, il remplit les fonctions de prêtre d'Esculape. Cette ville ayant été détruite par un tremblement de terre, l'an 178, il s'adressa à Marc-Aurèle et en obtint le rétablissement. Les habitants lui témoignèrent leur reconnaissance par une statue de bronze. Plusieurs de ses discours sont curieux par la description qu'il donne des phénomènes connus aujourd'hui sous le nom de magnétisme animal.

ARISTIDE (Quintilien), musicien grec du IIe siècle de notre ère. Il reste de lui un *Traité de musique*, le plus important des ouvrages de cette nature que nous ait laissés l'antiquité. Il nous fait connaître les principes de la composition grecque et de la rhythmique des anciens. La meilleure édition est celle que Meibomius a donnée (en grec et en latin) dans son recueil des anciens musiciens, Amsterdam, 1652. Cet ouvrage plein d'intérêt n'a pas encore trouvé un traducteur français.

ARISTIFORME adj. (a-ri-sti-for-me — du lat. *arista*, arête, et *forme*). Bot. Qui est en forme d'arête.

ARISTION, philosophe péripatéticien du Ier siècle avant l'ère chrétienne. S'étant lié avec Mithridate, vers lequel il avait été envoyé comme ambassadeur, il décida ensuite les Athéniens à entrer dans l'alliance de ce prince, s'empara du pouvoir et fit peser sur Athènes la plus odieuse tyrannie. A l'approche de Sylla, qui allait combattre Mithridate en Asie, Aristion voulut résister. Mais la ville fut prise après un long siége et noyée dans le sang par le vainqueur, qui fit mettre à mort l'impuissant sophiste (86 av. J.-C.).

ARISTIPPE, philosophe grec, né à Cyrène vers 390 av. J.-C., disciple de Socrate et fondateur de la secte *cyrénaïque*. Il fut fidèle à l'enseignement de Socrate, en ce qu'il méprisa la métaphysique et les sciences et réduisit la vie à l'exercice et au développement de la personne morale. Mais il s'en écarta singulièrement dans ses mœurs et ses principes moraux. Considérer le plaisir comme la fin de toutes les actions humaines, rapporter tout à soi, se constituer centre et mesure de toutes choses, ne tenir au reste de l'univers que par l'intérêt personnel, fuir les sensations violentes et généralement tout ce qui peut causer de la souffrance, n'avoir enfin d'autre but que de se procurer le plaisir et d'éviter la douleur : tel était le fond de sa doctrine, et il y conformait sa vie. Maître en l'art de flatter les tyrans, il passa une partie de sa vie en Sicile, à la cour des deux Denys. Diogène l'appelait le *chien royal*. Il avait, au reste, un esprit très-brillant, et il se tirait de toutes les situations par des reparties. Il s'était jeté un jour aux pieds de Denys pour en obtenir une faveur; quelqu'un lui ayant reproché cette bassesse : « Est-ce ma faute, dit-il, si cet homme a les oreilles aux pieds? » Ce prince lui ayant demandé pourquoi les philosophes assiégeaient les portes des grands, tandis que ceux-ci n'allaient jamais chez les philosophes? « C'est que les médecins vont ordinairement chez les malades, répondit-il. » On lui reprochait sa liaison avec la courtisane Laïs : « Il est vrai que je la possède, dit-il, mais elle ne me possède pas. » Il savait au besoin s'abstenir du plaisir pour montrer qu'il était maître de lui-même. Denys lui ayant donné le choix entre trois belles courtisanes, il les emmena toutes trois, en disant que Pâris s'était mal trouvé d'avoir fait un choix. Puis, arrivé à la porte de sa maison, il les congédia toutes trois. Etant un jour à Corinthe, Diogène, qui lavait des herbes, lui dit : « Tu ne serais pas obligé de flatter les princes si tu savais te contenter de cela. — Et toi, reprend Aristippe, si tu savais flatter les princes, tu ne serais pas obligé de te contenter de cela. » Aristippe disait encore qu'il n'y avait rien en soi de juste ou d'injuste, d'honnête ou de malhonnête, que tout était relatif aux lois et aux coutumes, mais que le sage avait intérêt à se conformer à la coutume de chaque pays. Sa fille Arété et son petit-fils systématisèrent sa doctrine, qui finit dans la suite par se confondre avec celle d'Epicure, dont elle se distinguait cependant en ce qu'elle donnait la préférence aux plaisirs sensuels, et même n'admettait point les voluptés intellectuelles. Il ne reste rien de ses ouvrages. Les *lettres* qu'on a sous son nom sont apocryphes.

ARISTIPPE n. pr. devenu commun. Par antonomase, Homme raffiné dans ses goûts, délicat dans ses jouissances : *C'était un* ARISTIPPE. (Lamart.)

ARISTIPPE le Jeune, philosophe grec, petit-fils du précédent, vivait vers 364 av. J.-C. Il fut formé par sa mère, la célèbre Arété, et continua l'école cyrénaïque en développant la doctrine de son aïeul.

ARISTIPPE, tyran d'Argos, ombrageux et cruel. Il était devenu si défiant qu'il passait toutes ses nuits dans une chambre où l'on ne pouvait arriver que par une échelle qu'on enlevait aussitôt après lui. Aratus de Sycione forma le projet de délivrer Argos; il échoua une première fois et fut vaincu par Aristippe; mais il le battit et le tua dans une seconde rencontre (242 av. J.-C.)

ARISTIPPE (Aristippe BERNIER, dit), acteur tragique, né sur la fin du siècle dernier, mort à Paris en octobre 1864, s'honorait du titre d'élève de Talma, qu'il avait souvent accompagné dans ses représentations sur plusieurs théâtres des départements. Bien connu des vieux amateurs de tragédie, il avait eu, comme tant d'autres, ses moments de bruit et de succès dans les rôles de l'ancien répertoire, à la Comédie-Française et sur la scène de l'Odéon. Il n'en serait pas moins tout à fait oublié aujourd'hui si, homme instruit et profondément épris de la profession qu'il avait embrassée, il ne s'était très-sérieusement occupé de l'étude de son art et n'avait mis à profit l'expérience par lui acquise sous les yeux de son illustre maître. En effet, en même temps qu'il ouvrait des cours et donnait des leçons de déclamation, il publiait l'*Art du comédien, Principes généraux;* Paris, Raymond, 1819, in-plano d'une feuille; et plus tard *Théorie de l'art du comédien*, ou *Manuel théâtral;* Paris, Leroux, 1825, in-8°, ouvrages qui renferment d'excellentes choses et qui eurent plusieurs éditions. Devenu vieux, Aristippe, dont les tentatives ne furent malheureusement point couronnées d'un assez grand succès, tomba peu à peu dans le découragement et la misère. Les élèves lui manquèrent et les engagements aussi; les temps, d'ailleurs, étaient peu propices à la tragédie, dont il était un des plus anciens représentants. Ses dernières années se sont passées dans la gêne la plus affreuse; il vivait des secours que lui accordaient quelques personnes bienveillantes, lorsqu'on le trouva un jour expirant dans une pauvre chambre d'un hôtel garni de faubourg. Transporté à l'hospice Beaujon, il y mourut, et l'on peut dire que la mort fut un bienfait pour le malheureux artiste, qui était entré dans la carrière théâtrale avec les plus flatteuses espérances et qui les vit disparaître les unes après les autres sans cesser d'aimer passionnément un art auquel il avait voué sa vie. Depuis longtemps il avait perdu un œil et était menacé d'une cécité complète.

Aristippe ou la Cour, par Guez de Balzac. Ce traité sur les mœurs de la cour et la manière de concilier le devoir avec la politique, fut imprimé à Leyde en 1658 (Elzévier). Il est dédié à la reine Christine. Cet ouvrage est

généralement regardé comme le chef-d'œuvre de Balzac. C'était le sentiment de Perrault. « Le style, dit-il dans ses *Hommes illustres*, en est plus pur et plus châtié que celui de tous ses autres ouvrages, et il contient une infinité de préceptes de morale et de politique, qui, ayant toute la solidité qu'on trouve dans les livres qui n'ont que cela, ont encore un agrément singulier dans la diction et l'harmonie des paroles. » C'était aussi l'ouvrage de prédilection de l'auteur : « Mon *Aristippe*, écrivait-il, est mon bien-aimé; il est les délices de mes yeux, et la consolation de ma vieillesse. Je l'ai fait et refait une douzaine de fois; j'ai employé à le faire toute ma science, tout mon esprit, tout celui des autres. » Balzac assure que l'idée de ce livre lui était venue de conversations entre de grands personnages, au milieu desquels il s'était trouvé. Il est permis de ne pas le croire sur parole : il ne connaît rien des pratiques et des usages qui règnent dans les cours. Il disserte et spécule sur le caractère des bons et des mauvais ministres. « *Aristippe*, dit M. Nisard, qui d'ailleurs juge un peu sévèrement cet ouvrage, est une sorte de traité de la cour. Qu'est-ce que la cour, et de quoi se compose la vie de la cour? Les bons ministres et les mauvais ministres, leurs caractères, leurs vertus, leurs vices; des portraits factices des gens de cour; beaucoup d'érudition ancienne appliquée au sujet, si sujet il y a; une sorte d'extrait et de quintessence de ce qu'on appelle la cour! voilà le fond de cet étrange livre. Du reste, toutes les observations sont faites *a priori* sur le lieu commun *cour*, et comme par un homme qui n'aurait jamais vu la cour que dans les livres. C'est de la cour rêvée par un solitaire, et, disons-le à l'honneur de Balzac, par un homme trop honnête et trop indépendant pour avoir pu toucher de près les hommes et les choses dont il parle. »

Dans le *Prince*, ouvrage antérieur, Balzac avait pris pour idéal Louis XIII, dont il rappelait les actes à la fin de chaque chapitre, comme terme de comparaison; dans *Aristippe*, l'idéal est Richelieu, et l'image épurée ou embellie du cardinal se dessine avec d'autant plus de relief que le peintre rehausse son portrait et sa physionomie par des ombres où sont esquissés tous les mauvais ministres, et tous les odieux et ridicules personnages de cour. Balzac ne s'oublie point dans *Aristippe*, pas plus que dans le *Prince*. En somme, c'est un rhéteur, aimant la vérité, mais amoureux de la réputation de son esprit. Il commet ses bons mots avec préméditation; il est noble et sérieux, mais son allure est compassée et emphatique. Il écrit pour écrire, sans dessein général et surtout sans autre résultat pratique que de fournir une pâture aux conversations des *ruelles* du temps.

Aristippe, opéra en deux actes, paroles de Giraud et Leclerc, musique de Kreutzer, représenté à l'Académie impériale de musique le 24 mai 1808. Cette pièce ne réussit guère qu'en raison de la position tout exceptionnelle de Kreutzer, alors maître de la situation musicale, et de l'interprétation distinguée de Lays, Derivis, Nourrit et de Mlle Hymm.

ARISTO s. m. (a-ri-sto). Syn. familier et pop. du mot *aristocrate*, dont il est l'abréviation. Ne s'emploie que par dénigrement et par ironie : *En voilà un* ARISTO! *Il a ri de vos mécomptes, il vous a confondu avec nous, Démophile; oui, Dieu me pardonne, il vous a traité d'*ARISTO. (De Belloy.) *Le peuple s'ameutait, et déjà montrait le poing aux* ARISTOS *qui écrasent les fils de prolétaires.* (***)

— S'emploie aussi adjectivem.: *Ils sont bien par là un peu* ARISTOS, *depuis qu'ils ont quitté le faubourg Saint-Marceau.* (C. Lorédan.)

ARISTO, c'est-à-dire *la Meilleure*, Surnom de Diane chez les Athéniens.

ARISTOBULE, de Cassandrée, en Macédoine, vivait vers 320 av. J.-C. Il fut un des généraux d'Alexandre le Grand et en même temps l'un de ses historiens. Son histoire, aujourd'hui perdue, à l'exception de quelques courts fragments, a beaucoup servi à Arrien, qui en loue l'exactitude et la fidélité.

ARISTOBULE, juif hellénisant d'Alexandrie, philosophe péripatéticien, vivait, suivant les uns, vers 150 av. J.-C., et suivant d'autres, au commencement de l'ère chrétienne ou peu d'années auparavant. Il est regardé comme un des premiers juifs alexandrins qui inaugurèrent ce syncrétisme bizarre où se trouvaient amalgamés les doctrines hébraïques et les systèmes des philosophes grecs. D'après lui et d'après ses continuateurs, Orphée, Pythagore, Socrate, Platon, etc., n'étaient que d'humbles disciples, des copistes de Moïse et des prophètes, et ce qu'on trouvait de bon dans leurs ouvrages avait été puisé dans les Ecritures. Pour soutenir sa thèse, il fabriqua un grand nombre de pièces fausses, entre autres des vers d'Orphée, des passages de Sophocle, d'Euripide, etc. Des Pères de l'Eglise et des écrivains profanes des premiers siècles se laissèrent tromper par les falsifications de cet habile faussaire.

ARISTOBULE Ier, grand prêtre des Juifs, prit le titre de roi l'an 107 av. J.-C., imposa la religion juive aux Ituréens, après les avoir vaincus, et déshonora son règne d'un an par le meurtre de son frère Antigone.

ARISTOBULE II, fils d'Alexandre Jannée, chassa du trône son frère Hyrcan, et fut roi

de Judée l'an 70 av. J.-C. Vaincu par Pompée, en 63, il fut conduit à Rome, s'évada quelques années plus tard, fut repris par Gabinius, mis en liberté par César (50) et empoisonné par les partisans de Pompée avant son arrivée en Judée.

ARISTOCLÈS, statuaire grec, né à Cydonie, en Crète, florissait dans le septième siècle av. J.-C. Il avait fait pour la ville d'Elis un *Hercule combattant contre l'amazone Antiope pour lui ravir sa ceinture.* ‖ Un autre ARISTOCLÈS, statuaire de Sicyone, et qui vivait vers 400 av. J.-C., avait exécuté à Elis un groupe de *Jupiter et Ganymède*.

ARISTOCLÈS de Messana, philosophe grec, vivait dans le IIe siècle de l'ère chrétienne, appartenait à l'école péripatéticienne. Il fut le précepteur de Septime Sévère. Outre divers traités, il avait écrit une histoire des philosophes et de leurs systèmes, dont Eusèbe nous a conservé de précieux fragments, dans le quatorzième et le quinzième livre de sa *Préparation évangélique*.

ARISTOCRATE s. et adj. (a-ri-sto-kra-te — de *aristocratie*). Membre d'une aristocratie, d'une classe privilégiée : *Un* ARISTOCRATE. *Une* ARISTOCRATE. *Dans tous les pays, dans tous les âges, les* ARISTOCRATES *ont implacablement poursuivi les amis du peuple.* (Mirab.)

— Partisan de l'aristocratie, d'un gouvernement aristocratique : *Brutus n'était qu'un* ARISTOCRATE; *il ne tua César que parce que César voulait diminuer l'autorité du sénat pour accroître celle du peuple.* (Napoléon Ier.) *Madame de Staël était républicaine d'imagination,* ARISTOCRATE *de mœurs.* (Lamart.) *Il n'était que constitutionnel, mais peut-être eût-il été révolutionnaire complet s'il n'avait été* ARISTOCRATE *d'habitudes, comme La Fayette et Mirabeau.* (Lamart.) *Je ne suis ni* ARISTOCRATE *ni démocrate, ni pour les grands ni pour le peuple, mais pour l'humanité entière.* (Lamart.) *Nous disons que la démocratie déborde; mais nous sommes restés* ARISTOCRATES *au fond du cœur.* (Ed. About.)

— S'emploie quelquefois adjectiv., comme syn. de *aristocratique : Les penchants de Bonaparte étaient* ARISTOCRATES *jusqu'à la petitesse.* (Mme de Staël.) *Adolphe est un fils de bonne maison, un cœur* ARISTOCRATE, *qui veut rentrer dans la voie des honneurs.* (Balz.) *Ah! c'est que la langue française est grande dame, et* ARISTOCRATE; *on n'est point reçu chez elle sans être de bonne maison.* (B. Jouvin.)

— Nom donné, pendant la Révolution française, non-seulement aux nobles, mais à tous ceux qui passaient pour ennemis de la République. Depuis, le peuple l'a encore souvent employé comme terme d'injure : *Te voilà content, vieil* ARISTOCRATE! (J. Sandeau.) *Vous prononcez ce mot* ARISTOCRATE *comme si vous disiez goujat, et c'est tout le contraire.* (E. Sue.)

— **Antonymes.** Démagogue, démocrate, républicain.

— **Encycl.** Hist. Dans un pamphlet royaliste de 1790, intitulé *Synonymes nouveaux*, nous trouvons la définition suivante de l'*aristocrate :* « Citoyen qui possède une dignité, une distinction, une charge honorable ou lucrative, tout propriétaire opulent ou aisé qui ne veut pas se dépouiller de ce qu'il a en faveur de ceux qui n'ont rien. »

Ne semble-t-il pas, en lisant cette définition singulièrement naïve, qu'il s'agit ici d'une classe de citoyens injustement spoliés ou menacés de l'être? Il est inutile de rappeler que ces *victimes* formaient une caste dont l'existence n'avait été jusqu'alors basée que sur la spoliation et l'oppression de la presque totalité des citoyens; qui, pendant des siècles, avait usé de la manière la plus cruelle de priviléges monstrueux, fondant sa grandeur sur l'abjection des autres classes, les exploitant et les couvrant de mépris, et se croyant d'un sang plus pur que ses victimes, parce que la constitution barbare de la société lui permettait de les écraser. Le jour où il fallut rentrer dans le droit commun, cette élite d'oppresseurs cria naturellement à l'oppression; ils invoquèrent leurs prétendus *droits* contre le droit éternel, leurs priviléges contre la justice, l'anarchie de leur insolente domination contre le régime de l'ordre et de la liberté. Mais leurs résistances insensées, les calomnies et les violences de leurs pamphlétaires n'eurent d'autre effet que d'accélérer le mouvement de la Révolution, et bientôt on leur jeta comme une injure ce titre d'*aristocrates*, dont leur orgueil s'était paré jusqu'alors, de la même manière que les plébéiens affranchis se parèrent hardiment du surnom méprisant de *sans-culottes*, dont leurs ennemis avaient cru les flétrir.

Ce nom d'*aristocrate*, pris en mauvaise part, avait d'ailleurs été employé avant la Révolution. On le trouve dans Raynal, dans Diderot, dans le fameux pamphlet de Sieyès, ainsi que dans d'autres écrits des philosophes et des publicistes. Des nobles, partisans des réformes, s'en servirent au début de la Révolution, notamment Mirabeau. Dès le mois d'avril 1789, le marquis de Villette, repoussant toute solidarité avec la classe à laquelle il appartenait par sa naissance et ses richesses, écrivait : « Rangez-moi, s'il vous plaît, dans cette classe que l'on appelle si improprement le *tiers état*, et sans laquelle les deux autres états ne sont rien. Depuis le soc de la charrue jusqu'au premier diamant de la couronne, depuis l'alphabet jusqu'à la *Henriade*, depuis le chalumeau champêtre jusqu'à la lyre de Gluck, les vertus, les sciences, les arts, les talents, tout ce qui instruit, tout ce qui console et charme la vie, nous vient du tiers état. » Et quelques jours après la prise de la Bastille, en racontant avec quelle rapidité se rétablissait l'ordre, il écrivait encore : « Paris, cette ville immense, qui ne forme aujourd'hui qu'une famille de frères, en quarante-huit heures, a été approvisionnée pour six semaines, tandis que trois jours auparavant on y criait détresse et famine; et nos *aristocrates* sont alimentés et nourris par ceux-là mêmes dont ils avaient juré de faire une Saint-Barthélemy. »

Plus loin, le noble philosophe se répand en railleries spirituelles contre ces *bandits de qualité* qui dataient de 1300, ces hommes titrés, chamarrés, enrubanés, *couverts de paillettes dorées et d'opprobres*, qui eussent pu fournir un chapitre à La Bruyère, et il conclut à l'abolition des titres, des cordons, des livrées, etc. « Quand je prononce, dit-il, les noms de Benjamin Franklin, William Adams, Georges Washington, je sens que ces grands noms seraient déshonorés par les sobriquets de *comte*, *duc*, ou *chevalier*, par des écussons ou des livrées. »

Il appelle les pamphlétaires royalistes des assassins littéraires, des *aristocrates soldés*. Il donne le même nom aux courtisans qui vivaient des *aumônes* royales : « Si le roi s'était avisé, il y a deux ans, de brûler le *livre rouge* et la liste des traitements et des pensions, ces *aristocrates soldés* auraient été ses premiers ennemis. Ils l'encensaient pour son argent. »

Ces citations, que nous pourrions multiplier, prouvent que l'épithète d'*aristocrate* fut de bonne heure une injure publique, une invective nationale, dont la signification devint de plus en plus injurieuse par suite de la découverte journalière de nouveaux complots du parti royaliste, ou plutôt du parti des ex-privilégiés, pour qui le roi était bien moins un principe que le drapeau de leurs intérêts. L'irritation populaire s'augmentait naturellement au choc de toutes les résistances; l'émigration la porta à son comble, et les entreprises factieuses des princes et de leurs adhérents vinrent ajouter à l'horreur de l'ancien régime la crainte de l'invasion étrangère. C'est alors qu'éclata, comme une ballade de guerre et un chant de représailles, la fameuse ronde, commentaire irrité de la vaillante devise de 1789 :

Ah! ça ira, ça ira, ça ira,
Les *aristocrate'* à la lanterne!
Ah! ça ira, ça ira, ça ira,
Les *aristocrate'* on les pendra!

On n'en pendit point cependant; on était loin déjà des exécutions sommaires qui avaient suivi la prise de la Bastille. Mais avant dix-huit mois, ces colères accumulées, avivées jusqu'à l'exaspération, jusqu'à la folie, feront explosion dans les vêpres sanglantes de septembre.

Il parut à cette époque un grand nombre d'écrits contre les *aristocrates : Horrible conspiration des aristocrates contre la nation;* la *Rage des aristocrates; Prières pour les aristocrates agonisants, avec l'office des morts et les litanies de la Lanterne* (1790); *Derniers soupirs de l'aristocratie;* la *Mort civile des aristocrates; Petit Carême de l'aristocratie; Etrennes à la vérité*, ou *Almanach des aristocrates* (1790). Ce dernier recueil est royaliste. Il y eut aussi un *Almanach des aristocrates* en l'an III, un *Almanach des gens de bien*, dans le même esprit; les *Lubies d'un aristocrate, almanach nouveau pour* 1792, etc.

Une feuille ultra-royaliste, le *Journal de la cour et de la ville*, avait imprimé, dans son numéro du 11 novembre 1790 : « Un jour viendra où le peuple prendra pour *aristocrates* bien des gens qui ne s'y attendent pas. »

C'est, en effet, ce qui arriva. Cette qualification s'étendit progressivement et ne désigna plus seulement la classe des ex-privilégiés, des *aristocrates* proprement dits, mais encore tous les contre-révolutionnaires ou présumés tels, tous les partisans de l'ancien régime, et parfois même de pauvres diables, des portefaix, des coiffeurs, accusés de bavardages ou de propos inciviques. Cette extension s'opéra tout naturellement, par la force des choses, au milieu des orages de la Révolution, et elle n'a pas plus lieu de surprendre au point de vue grammatical qu'au point de vue politique. Mirabeau, vendu secrètement, et très-justement soupçonné, lutte en furieux pour faire rétrograder la Révolution : *aristocrate!* Barnave, non vendu, mais séduit, passe au parti de la cour et commence sa palinodie en parlant contre l'émancipation des gens de couleur : *aristocrate!* Bailly préside à la malheureuse exécution du Champ de Mars : *aristocrate!* La Fayette, déjà dépopularisé, veut à son tour sauver la monarchie et arrêter la marche inexorable des événements; il ose menacer la Révolution : *aristocrate!* Dumouriez veut jouer le rôle de Monk : *aristocrate!* Et ainsi de tous ceux qui s'obstinaient à la conservation des formes vieillies, enveloppes desséchées que la chrysalide révolutionnaire abandonnait pour s'élancer à une vie nouvelle.

Il faut reconnaître cependant qu'on poussa la chose un peu loin, et que l'épithète sacramentelle fut quelquefois bien singulièrement appliquée. Dans la séance de la commune de Paris du 23 septembre 1793, Hébert attaqua vivement une classe de citoyens qui ne paraît pas extrêmement dangereuse au point de vue politique... les *porteurs d'eau*. « Il y a, dit-il, beaucoup d'*aristocrates* parmi ces messieurs. » Sans doute parce que ces messieurs contribuaient peu, par état, à l'*ivresse* révolutionnaire, qui était à l'ordre du jour. L'habit était un aristocrate pour la redingote, la redingote pour la veste, la veste pour la blouse, la blouse aux yeux des sans-culottes, et ainsi de suite. Mais tous ces ridicules ne sont que les scories de choses excellentes.

Les théâtres étaient une arène où luttaient les partis. Au théâtre de la Nation, les *aristocrates* accueillaient par les plus enthousiastes manifestations cet hémistiche de *Didon :*

Si l'étranger l'emporte....

La *Chronique de Paris* écrivait, à propos de ces saturnales antinationales :

« Il y a des gens qui assurent que la contre-révolution est faite parce que des polissons payés *aristocratisent* les théâtres. Ils croient que la nation française est représentée par les secondes loges des Italiens. »

On fit aussi beaucoup de caricatures : les *Aristocrates à Lanternopolis; — l'Assemblée des aristocrates*, ou l'*Harmonie des aristocruches*, avec Maury, qui préside une réunion de cruches noires, blanches, avec cordon bleu et crachat; — le *Géant Iscariote aristocrate; — Aristocrate moussant de rage*, c'est *Mirabeau-Tonneau* dans un tonneau de bière; — les *Aristocrates en Suisse*, émigrés faisant danser des chiens pour vivre, etc.

Sous la terreur, on se servait plus communément des dénominations de *conspirateurs, contre-révolutionnaires, modérés, fédéralistes*, etc.

Terminons par quelques exemples et citations : Catherine de Russie, qui avait tant choyé les philosophes, ne s'en déclara pas moins contre la France nouvelle. « *Mon métier*, disait-elle, *est d'être aristocrate.* » On ne pouvait, en moins de mots, condamner plus radicalement son *métier* devant le droit moderne et la philosophie.

Au moment où se préparaient les élections aux états généraux, Mirabeau, repoussé par son ordre, se jette dans les bras du tiers état, et lance aux castes privilégiées cette foudroyante apostrophe :

« Dans tous les pays, dans tous les âges, les *aristocrates* ont implacablement poursuivi les amis du peuple; et si, je ne sais par quelle combinaison de la fortune, il s'en est élevé quelqu'un dans leur sein, c'est celui-là surtout qu'ils ont frappé, avides qu'ils étaient d'inspirer la terreur par le choix de la victime. Ainsi périt le dernier des Gracques de la main des patriciens. Mais atteint du coup mortel, il lança de la poussière vers le ciel, en attestant les dieux vengeurs; et de cette poussière naquit Marius : Marius, moins grand pour avoir exterminé les Cimbres que pour avoir abattu dans Rome l'*aristocratie* de la noblesse. »

Réponse aux Chambres du clergé et de la noblesse des Etats de Provence, janvier 1789.

Les *Actes des apôtres*, dont on connaît l'esprit plus que satirique et contre-révolutionnaire, publient (no 37) une lettre supposée, où une dame dénonce ironiquement, *avec une démagogique et fraternelle considération*, la *monstrueuse aristocratie* de l'homme sur la femme. Cette lettre est assez plaisante; mais, comme la plupart des productions des spirituels pamphlétaires, elle contient des allusions diffamatoires et obscènes qui nous interdisent d'en reproduire aucun passage.

Un député à la Convention, en mission auprès des armées, mandait au général Pérignon de faire arrêter tel officier. « C'est un *aristocrate*, » disait-il dans sa lettre. Le général répond de suite : « L'officier que vous m'ordonnez de faire arrêter comme *aristocrate* a été tué hier en combattant pour la liberté. »

Si l'historiette n'est pas vraie, elle est bien trouvée. Elle appartient à la riche collection de platitudes dont les ennemis de la Révolution ont formé la légende de ces glorieux commissaires conventionnels, qui ont néanmoins tant contribué à sauver la France. L'aristocratie militaire ne pardonnait pas à ces républicains inflexibles leur ascendant sur les troupes et leur grandeur vraiment romaine. C'est toujours la vieille querelle de Mars et du pékin.

Le *Journal de la cour et de la ville*, plus communément nommé *Petit Gautier*, que nous avons cité plus haut, écrit ironiquement le 1er mai 1790 : « ... Nous n'avons plus à Paris ni foi, ni loi, ni pain, ni paix, et encore moins d'argent, disent les *aristocrates*. Nous ressemblons à ce sage de l'antiquité, qui jeta dans la mer tout ce qu'il possédait, et s'écria majestueusement : Je suis libre! Nous serait-il permis de remarquer que les *aristocrates* ne sont pas juges compétents de la Révolution française? Ils n'en voient que les légers inconvénients et n'en sentent point les douceurs. Ils sont comme ce satrape persan qui ne comprenait pas les délices du brouet noir des Lacédémoniens. »

« Il y a de quoi frémir, écrit Marat en septembre 1789, de voir la composition de la garde nationale, soldée et non soldée; c'est la voix publique que tous les anciens espions de la police y ont pris parti, et il est connu qu'on y compte des valets du maréchal de Broglie, des fils d'ex-ministres, des *aristocrates* gangrenés. » Et le 28 septembre 1789 : « Pressé par mon zèle pour le salut de la patrie, et désespéré de voir les *aristocrates*, qui dominent dans l'Assemblée nationale, se jouer du peuple..., j'ai cru qu'il était indigne d'un vrai citoyen de garder le silence. »

Le *Journal des halles*, feuille poissarde dirigée par des pamphlétaires royalistes, publie, dans son n° 3, un article assez habile où il essaye de détourner la colère du peuple sur les Jacobins; en voici la première phrase : « Ce ne sont pas les *aristocrates* que j'avons à craindre, car ils ont reçu leur coup de grâce; mais c'est une autre clique qui s'assemble aux Jacobins de la rue Saint-Honoré... »

« Camille avait promis d'abjurer les hérésies politiques, les propositions erronées, malsonnantes, qui couvrent toutes les pages du *Vieux Cordelier*. Camille, enflé par le débit prodigieux de ses numéros et les éloges perfides que les *aristocrates* lui prodiguent, n'a pas abandonné le sentier que l'erreur lui avait tracé. »

ROBESPIERRE *aux Jacobins*, 18 nivôse an II.

« Bravo, mes amis, bravo, Loustalot, Noël, Desmoulins, Mercier, Carra!... Continuez de poursuivre la cafarderie des prêtres et l'arrogance des nobles... Tirez les pistolets de Maury, l'épée flamboyante de Mirabeau-pailhasse... Je m'enrôle sous vos drapeaux, et je déclare sous le label *Orateur du peuple*, guerre ouverte aux *aristocrates* de tout état, de tout sexe, de tout poil et de tout âge. »

FRÉRON.

« Quelle est donc cette justice municipale qui procède ainsi! Il n'y a qu'un infâme *aristocrate*, bas valet des *aristocrates*, des ministres et du Châtelet, qui ait pu conspirer la perte de l'Orateur du peuple (Desmoulins avait été arrêté). Se serait-on flatté d'enchaîner sa plume et son courage?... Croyez-vous, citoyens, que votre orateur soit le seul écrivain qui ait excité la colère et la terreur des *aristocrates*? Non, tous ceux qui, comme lui, respirent l'amour de la liberté sont devenus l'objet de leur haine et de leur vengeance... La dénonciation de l'incorruptible Desmoulins faite à l'Assemblée nationale par l'*aristocratissime* Malouet... ; toute cette rage aveugle qui se tourne contre les royalistes patriotes, vous indique assez les vues des ennemis de la liberté... »

FRÉRON.

« Il n'est pas si fou qu'on s'imagine, le benêt Camille; et si on le prend pour un niais, je dis, f..... ! que c'est un niais de Sologne, car il sait seconder les *aristocrates*... Il a vendu plus de cent mille exemplaires de son *Vieux Cordelier* à vingt sous le numéro, et il ne fait un crime d'avoir débité mes feuilles deux sous la pièce pour les *aristocrates*. »

HÉBERT, le *Père Duchêne*.

« Toi qui, un jour que tu te purgeais, nous as ..... en terre la noblesse et les rois, les *aristocrates* et les calottins, nous te remercions de nous avoir f..... sur le trône un monarque assez bon diable... »

Le *Père Duchêne*, mars 1791.

« Mirabeau, c'est le maître en variations... En lui, tous les principes contraires s'étaient donné rendez-vous..... Gentilhomme, *aristocrate* jusqu'au ridicule, M. le comte n'en avait pas moins par moment je ne sais quels réveils républicains des Riquetti de Marseille et de Florence. »

MICHELET.

On sait qu'en effet le grand orateur, quoique vendu à la cour et se faisant fort de sauver la royauté, disait parfois assez brutalement : « S'ils ne sont pas raisonnables, je les f... en république. » On sait aussi que, tout en tonnant contre les institutions *aristocratiques*, il était lui-même fort *aristocrate*, fort entiché de sa noblesse. Chaque fois qu'à la tribune il évoquait le souvenir sanglant de la Saint-Barthélemy, il amenait hablement le nom de Coligny, et à ce mot, il ajoutait invariablement : « Qui, par parenthèse, était mon cousin. » Malgré les décrets, il continuait à se faire appeler M. le comte. Mais c'était chez lui vanité d'enfant. Il était gracieux et familier, et n'avait nullement la morgue de l'*aristocrate*.

« Il faut que Paris soit devenu bien *aristocrate*, puisque sur 14,000 votes, 12,000 ont nommé M. Bailly (à la mairie), bien plus fait pour un fauteuil d'Académie que pour la chaise curule. »

CAMILLE DESMOULINS.

« Il est évident que Danton a été calomnié; mais je déclare que je vois là un des fils les plus importants de la trame ourdie contre les patriotes. Je déclare aux *aristocrates* que bientôt nous les connaîtrons tous, et peut-être manquait-il ce dernier renseignement à nos découvertes. »

ROBESPIERRE.

« Enfin, les bons citoyens, les vétérans de la Révolution, ceux qui ont fait les cinq campagnes depuis 1789, ces vieux amis de la liberté qui, depuis le 12 juillet, ont marché entre les poignards et les poisons des *aristocrates* et des tyrans, les fondateurs de la République, en un mot, ont vaincu. »

CAMILLE DESMOULINS.

« Telle qu'elle s'est passée, la fête du 14 juillet (1790), qui tend à nous faire regarder sinon M. Capet comme notre égal, du moins tous les hommes et tous les peuples comme frères, les philosophes aimeront mieux une telle fête que les triomphes d'un peuple *aristocrate* (les Romains), qui ne cherchait qu'à abaisser toutes les autres nations... »

CAMILLE DESMOULINS.

Le jour de la grande fédération de 1790, il avait plu à torrents. Camille Desmoulins s'abandonne à ce sujet à sa verve habituelle, et parmi ses boutades, nous remarquons la suivante :

« ... Voyez la reconnaissance céleste des 80 millions annuels qu'on vient de décréter pour la sacristie! Il est évident que le ciel est *aristocrate*... Que ne vote-t-on la réversibilité au Trésor des 80 millions?... »

« La section du Théâtre-Français déclare que, la patrie étant en danger, tous les hommes français sont de fait appelés à la défendre; qu'il n'existe plus ce que les *aristocrates* appelaient les citoyens passifs; que ceux qui portaient cette injuste dénomination sont appelés, tant dans le service de la garde nationale que dans les sections et les assemblées primaires, pour y délibérer. »

DANTON, *président*, 20 juillet 1792.

« ... Quant à la Belgique, tout en réclame la réunion..... De cette réunion dépend le sort de la République..... Prononcez-la, et alors vous ferez exécuter les lois françaises, et alors les *aristocrates*, nobles et prêtres, purgeront la terre de la liberté. Cette purgation opérée, nous aurons des hommes, des armes de plus.

DANTON, *Moniteur*, 1er février 1793.

« Nous avons fait notre devoir (en Belgique), et j'appelle sur mes têtes les dénonciations, sur que ma tête, loin de tomber, sera la tête de Méduse qui fera trembler tous les *aristocrates*. »

DANTON.

« ... Ralliez-vous, vous qui avez prononcé l'arrêt du tyran, contre les lâches qui ont voulu l'épargner; serrez-vous; appelez le peuple à se réunir en armes contre l'ennemi du dehors et à écraser celui du dedans, et confondez par la rigueur et l'immobilité de votre caractère tous les scélérats, tous les *aristocrates*, tous les modérés; tous ceux qui vous ont calomniés dans les départements! »

DANTON.

« Ils ont osé dire que Danton se frayait un chemin au trône, lui qui, dans son enthousiasme patriotique, a associé tant de désintéressement à un dévouement sublime; Danton qui, lorsque les *aristocrates* furent vaincus, et les ennemis repoussés, aima mieux se laisser traîner à l'échafaud que de combattre pour se défendre. »

Mémoires de Levasseur.

« Le décret que vous venez de rendre (l'exclusion des nobles des armées) annoncera à la nation et à l'univers entier que est le grand moyen d'éterniser la République; c'est d'appeler le peuple à sa défense. Vous allez avoir une armée de sans-culottes; mais ce n'est pas assez; il faut que, dans quelque sens vous combattre les ennemis de l'extérieur, les *aristocrates* de l'intérieur soient mis sous la pique des sans-culottes. Je demande qu'il soit crée une garde du peuple, qui sera salariée par la nation. Nous serons bien défendus quand nous le serons par les sans-culottes. »

DANTON.

« On sait bien qu'il existe à Paris une multitude d'*aristocrates*, d'agents soudoyés par les puissances... »

DANTON.

« Depuis quelque temps, les patriotes sont opprimés dans les sections. Je connais l'insolence des ennemis du peuple; ils ne pourront pas longtemps de leur avantage; bientôt les *aristocrates*, fidèles aux sentiments de fureur qui les animent, vexeraient tout ce qui a porté le caractère de la liberté; mais le peuple détrompé les fera rentrer dans le néant! Qu'avons-nous à faire, nous, législateurs, qui sommes au centre des événements? Réprimons tous les audacieux; mais tournons-nous d'abord vers l'*aristocratie*, car il ne changera pas. »

DANTON.

« Le peuple français, quelles que soient vos opinions, se sauvera lui-même, s'il le faut, puisque tous les jours il remporte des victoires sur les ennemis, malgré nos dissensions. Le masque arraché à ceux qui jouent le patriotisme et qui servent de rempart aux *aristocrates*, la France le leverà et terrassera ses ennemis! »

DANTON.

Il s'agit dans la citation précédente, des Girondins, renversés quelques jours plus tard.

« ... Je crois qu'il faut prendre des mesures générales pour tous les départements; il faut qu'il soit accordé vingt-quatre heures aux administrateurs qui auraient pu être égarés, sans cependant donner une amnistie aux agitateurs. Il faut que, dans les départements où les communes patriotes luttent contre les administrateurs *aristocrates*, ces administrateurs soient destitués et remplacés par de vrais républicains. »

DANTON.

Il s'agit, encore ici des Girondins et de leurs adhérents, tombés dès lors au niveau des *aristocrates*. En temps de révolution, les partis vont vite, comme les morts de la ballade.

« Il y a plus de six mois que j'ai dit ici qu'il y a trop de signes représentatifs en circulation. Il faut que ceux qui possèdent immensément payent la dette nationale... Frappez; que vous importe les clameurs des *aristocrates*? Lorsque le bien sort en masse de la mesure que vous prenez, vous obtenez la bénédiction nationale. »

DANTON.

« Il faut aujourd'hui que la Convention prononce entre les intérêts des accapareurs et ceux du peuple... La nature ne nous a pas abandonnés, n'abandonnons pas le peuple; il se ferait justice lui-même, il tomberait sur les *aristocrates*, et leur arracherait de vive force ce que la loi aurait dû lui accorder. »

DANTON.

« Le peuple veut, et il a raison, que la terreur soit à l'ordre du jour. Mais il veut que la terreur soit reportée à son vrai but, c'est-à-dire contre les *aristocrates*, contre les égoïstes, contre les conspirateurs, contre les traîtres amis de l'étranger. Le peuple ne veut pas que celui qui n'a pas reçu de la nature une grande force d'énergie, mais qui sert la patrie de tous ses moyens, quelque faibles qu'ils soient, non, le peuple ne veut pas qu'il tremble. »

DANTON.

Comme on le voit, *aristocrate* était le mot à la mode pendant la Révolution; Danton surtout, le tribun aux grands mouvements oratoires, en usait et en abusait. Cette appellation injurieuse, qui renferme deux fois la consonne la plus rude de notre alphabet, et deux fois la voyelle *a*, que sa voix mâle surmontait toujours de l'accent retentissant, allait bien à ce visage couturé, que l'on a souvent comparé à la tête d'un bouledogue. A la révolution de 1848, révolution d'enfants, on disait *aristo*. Dans cette idée que le devoir d'une révolution est de toujours raccourcir quelque chose, on raccourcissait les mots. Il y a dans cet euphémisme une réponse victorieuse à l'adresse de ceux qui nient le progrès. Du reste, on se payait gracieusement de retour, et l'*aristo* ripostait par le mot *démoc-soc*. Il doit en être ainsi dans les révolutions pour rire.

ARISTOCRATE Ier, roi d'Arcadie vers 720 av. J.-C. viola une jeune prêtresse de Diane, nommée Hymnia, dans le temple même de la déesse, et fut lapidé par ses sujets.

ARISTOCRATE II, roi d'Arcadie, petit-fils du précédent, pendant la deuxième guerre de Messénie, il se laissa corrompre à prix d'argent par les Spartiates, et trahit les Messéniens, ses alliés, au combat de la Grande-Fosse. Les Arcadiens indignés le lapidèrent et abolirent la royauté (vers 667 av. J.-C).

ARISTOCRATIE s. f. (a-ri-sto-kra-si — du gr. *aristos*, excellent; *kratos*, pouvoir). Gouvernement politique où le pouvoir souverain est exercé par un certain nombre de personnes considérables : *La république de Venise était une* ARISTOCRATIE. (Acad.) *L'ARISTOCRATIE convient aux États médiocres en richesse, ainsi qu'en grandeur.* (J.-J. ROUSS.) *Dans une* ARISTOCRATIE, *le corps des nobles donnant les suffrages, ces suffrages ne peuvent être trop secrets.* (Montesq.) *Il vaudrait mieux pencher du côté de l'*ARISTOCRATIE *allemande en une monarchie absolue.* (Volt.) *Les habitants de la montagne voulaient qu'on établît à Athènes une pure démocratie; ceux de la plaine demandaient une* ARISTOCRATIE *rigoureuse.* (Mably.) *Les rois qui aspirent au despotisme détestent l'*ARISTOCRATIE. (Chateaub.) *L'ARISTOCRATIE est ce qu'il y a de plus opposé au despotisme d'un seul.* (De Custine.) *L'ARISTOCRATIE et la démocratie se rendaient mutuellement le reproche de faciliter la corruption.* (De Tocquev.) *L'ARISTOCRATIE est admirable partout où il s'agit de combattre.* (L. Enault.)

— Par ext., Classe des nobles, des privilégiés : *L'ARISTOCRATIE a trois âges successifs : l'âge des supériorités, l'âge des privilèges, l'âge des vanités.* (Chateaub.) *Toute* ARISTOCRATIE *véritable est une association d'égaux.* (Guizot.) *Louis XI terrassa l'*ARISTOCRATIE. *Richelieu la musela, Louis XIV lui mit le collier de la domesticité.* (Mich. Chev.) *L'ARISTOCRATIE est une caste, hors de cette caste elle n'a point de patrie.* (B. Const.) *L'ARISTOCRATIE n'est d'aucun pays, elle n'a de compatriotes que dans les autres* ARISTOCRATIES *de l'Europe.* (B. Const.) *Aujourd'hui, en France, l'*ARISTOCRATIE *héréditaire est attaquée; elle ne se relèvera plus.* (Azaïs.) *La démocratie peut être furieuse, mais elle a des entrailles; pour l'*ARISTOCRATIE, *elle demeure toujours froide, elle ne pardonne jamais.* (Napol. Ier.) *Après la chute de l'empire romain et l'invasion des barbares,* l'ARISTOCRATIE *conquérante prit possession de toutes choses, personnes et terres, peuples et pays.* (Guizot.) *La modestie de M. de Villèle lui conquérait le cœur de cette* ARISTOCRATIE *française qui voulait être bien inspirée, mais non inféodée; elle aimait un homme nouveau.* (Lamart.) *C'est à la terre que se prend l'*ARISTOCRATIE; *c'est au sol qu'elle s'attache et qu'elle s'appuie.* (De Tocquev.) *En Espagne, tout ce qui n'appartient pas au roi appartient à l'Église ou à l'*ARISTOCRATIE. (Vaulabel.) *On peut prononcer les yeux fermés, sans crainte de le tromper, car tu as devant toi la fine fleur d'Athènes, toute son* ARISTOCRATIE *de naissance.* (F. Pyat.) *L'ARISTOCRATIE de naissance sans fortune est un terme sans poids.* (L. de Gir.) *L'ARISTOCRATIE française a toujours manqué de l'esprit politique qui eût pu assurer d'une manière durable son empire sur la nation.* (Duc de Noailles.) *Ce qui avait surtout indisposé, c'était sa gravité sévère, et ce langage doux, sérieux et modéré, qui caractérise particulièrement les hommes distingués de l'*ARISTOCRATIE *anglaise.* (E. Sue.) *Il n'y a plus de noblesse, il n'y a que de l'*ARISTOCRATIE. (Balz.) *La France a-t-elle une* ARISTOCRATIE? *Non : tous les éléments des* ARISTOCRATIES *anciennes sont dispersés sur le sol et y jouent de leurs débris.* (Lamart.) *Il faut rendre à l'ancienne* ARISTOCRATIE *française cette justice, qu'elle conserve toujours le sentiment du grand style.* (Renan.) *Remarquez qu'à l'inverse des autres* ARISTOCRATIES, *les gentlemen anglais sont instruits, libéraux, et marchent à la tête, non à la queue, dans la civilisation publique.* (H. Taine.)

— Par ext. Fraction de la société qui exerce ou tend à exercer une certaine prépondérance sur les autres fractions par la position, le rang et surtout par la fortune : *L'*ARISTOCRATIE *de la richesse. L'*ARISTOCRATIE *de l'argent. L'*ARISTOCRATIE *de la banque, de l'industrie, du commerce. L'*ARISTOCRATIE *militaire est la plus funeste de toutes pour la liberté.* (Mme de Staël.) *Une* ARISTOCRATIE *chrysogène est prête à paraître avec l'amour des distinctions et la passion des titres.* (Chateaub.) *L'ARISTOCRATIE de fortune, sans le mérite, est un poids sans ressort.* (de Gir.) *L'ARISTOCRATIE d'argent ne possède d'influence que lorsqu'elle est confondue avec l'une des deux autres.* (Mich. Chev.) *Les opinions de M. et de Mme Roland soulevaient souvent, dans le premier moment, toute l'*ARISTOCRATIE *commerciale de Lyon, ville probe et pure, mais ville d'argent.* (Lamart.) *C'est dans cette rue que réside l'*ARISTOCRATIE *commerciale de Nevers.* (Id.) *Vous voyez là des patrons et des patronnes huppés de la communauté; c'est l'*ARISTOCRATIE *du lieu.* (F. Mornand.) Se dit aussi de cette fraction (qui domine les autres) de la société, qui, par l'intelligence, le génie : *Il n'y a plus d'autre* ARISTOCRATIE *en France que celle des lumières, de la probité, du génie.* (Lamart.) *En Allemagne, au contraire de nos habitudes littéraires, où tout est subordonné à l'*ARISTOCRATIE *de l'esprit, c'est la popularité qui consacre le succès.* (Ch. Nod.) *M. Pasquier était fidèle seulement aux élégances d'esprit et à l'*ARISTOCRATIE *des sentiments.* (Lamart.) *On n'y reconnaissait d'autre* ARISTOCRATIE *que celle de l'intelligence et du goût.* (Lamart.) *Le génie est le roi de la terre, le talent en est l'*ARISTOCRATIE. (Ch. Dollfus.) *La seule et véritable* ARISTOCRATIE *est celle du talent.* (Cormen.) *Sa bouche fine et sensuelle révélait une* ARISTOCRATIE *d'instincts qui l'aide à saisir la fortune si la fortune se présente.* (**) *Le peuple supporte plus difficilement encore l'*ARISTOCRATIE *de la raison que celle de la naissance et de la fortune.* (Renan.) *Tous, ou peu s'en faut, se piquent d'appartenir à l'*ARISTOCRATIE *de l'intelligence.* (E. About.) *La volonté publique, rassaisée de la ruine de toutes les* ARISTOCRATIES *qui dépérissent et succombent, incorruptibles qu'elles sont de pousser leurs racines apparaîtres dans le sol nouveau qui vient de se former, reconnaîtra, acceptera et proclamera elle-même solennellement la seule* ARISTOCRATIE *possible dans une société, en France au moins, celle du génie.* (G. Planche.) ‖ Se dit de même de toute espèce de supériorité : *Il est une* ARISTOCRATIE *naturelle, que le ciel a voulue, qui est celle du lion, du cheval, du lévrier, du chêne, de la rose, de la supériorité chez les hommes, de la grâce chez les femmes : celle-là brave toute les révolutions.* (Buil.)

— *L'ARISTOCRATIE féminine*, Les femmes de la haute société, du grand monde : *L'élégante, la spirituelle, la douce femtesse, se produisit elle-même avec les manières les plus jugeuses de l'*ARISTOCRATIE FEMININE. (Balz.)

— Ironiq. *L'ARISTOCRATIE du bagne*, Les scélérats, les voleurs émérites : *Appartenant à la haute* ARISTOCRATIE DU BAGNE, *ce condamné n'avait rien révélé sur ses complices.* (Balz.)

— **Antonymes.** Démagogie, démagogisme, démocratie, républicanisme. — Bourgeoisie, clergé, état militaire, prolétariat.

— **Encycl. Polit.** I. SENS DIVERS DU MOT ARISTOCRATIE. Le mot *aristocratie*, pris dans son sens étymologique, signifie *gouvernement des meilleurs*. « En ce sens, dit M. Baudrillart, tout le monde tombe aisément d'accord que l'*aristocratie* doit gouverner. Nul doute que si l'ignorance et les passions ne troublaient le jugement des hommes, ils n'appelassent toujours les plus vertueux et les plus capables à la tête de la société. C'est sans doute ce qui a déterminé les publicistes de l'antiquité à voir, en général, dans l'*aristocratie*, le gouvernement le plus parfait. » Aujourd'hui, le mot *aristocratie* présente diverses significations qu'il importe de distinguer. Dans son acception la plus générale, il s'applique à toutes les supériorités, quelles qu'elles soient, qu'elles résultent de la nature ou qu'elles soient le produit de la société : de la deux espèces d'*aristocraties*, l'*aristocratie naturelle*, qui est une influence, et l'*aristocratie sociale*, qui est une institution. La première est un fait d'ordre réal, une donnée de la nature à laquelle ne peuvent rien les revendications de notre faculté juridique. Quelles sont les supériorités créées par la nature et les circonstances? C'est d'abord la supériorité de la force, du courage, de la vaillance, qui fait la supériorité de l'âge, mûr, leur caractère continue à demeurer sous l'influence des exemples qui ont le plus directement dominé leur jeunesse. De plus, le sentiment de l'honneur des faits important chacun à se montrer digne du nom qui lui est confié, il arrive que les enfants s'efforcent d'imiter leurs aïeux et de surmonter les obstacles que leur nature peut opposer à l'émulation qui les anime.

Examinons les considérations qui, pour la raison et la conscience moderne, ruinent ces fondements de l'*aristocratie*. D'abord, les partisans de l'aristocratie partent de la supposition que la vie se transmet d'une génération à une autre par la voie masculine exclusivement, supposition à laquelle la physiologie donne le plus formel démenti. La source de la naissance, dans l'espèce humaine, n'étant pas unique, mais véritablement double, les similitudes du nouveau-né se rapportent indifféremment à l'un et à l'autre des deux êtres desquels il est issu. L'homme appartient à la famille de sa mère tout autant qu'à celle de son père. « Le groupement réel des ancêtres directs, dit très-bien Jean Reynaud, ne se forme point suivant une tige unique, mais suivant une tige à mille rameaux, qui se croisent et se soudent dans tous les sens avec les autres éléments du genre humain. Il en est des ascendants comme des descendants, dont le nombre augmente à l'infini à mesure que l'on s'éloigne de leur point de départ. L'unité et la stricte individualité de la famille n'existent que lorsqu'on en considère les membres immédiats et contemporains. Du reste, la famille se fond avec l'humanité par ses alliances passées, comme elle s'y fond insensiblement par ses alliances présentes, comme elle s'y fondra peu à peu par ses alliances futures. Ceux qui se succèdent l'un à l'autre peuvent porter le même nom, mais ce n'est que par une convention humaine; car, quelque prétention qu'ils puissent en avoir, ils ne procèdent pas d'une race homogène, mais d'un faisceau de races tour à tour rapprochées et unies. » Ainsi, c'est en vertu d'une *fiction* que l'on considère, dans les généalogies, la seule chaîne des paternités antérieures, et c'est sur cette *fiction* que repose le droit de l'*aristocratie*. Comme on le voit, la nature vient déposer elle-même contre la valeur du principe aristocratique. Ce principe, qui semble nier la maternité au point de vue de la génération, la supprime, autant qu'il est en lui, au point de vue de l'éducation. C'est, en effet, le caractère le plus authentique des *aristocraties*, de réduire le plus possible le rôle social de la mère, et de concentrer toute l'autorité domestique entre les mains du père, du *pater familias*. Rien de plus contraire à l'esprit aristocratique que les idées d'émancipation civile de la femme, d'égalité civile entre les deux sexes.

Autre fiction. D'après le principe aristocratique, le fils est l'image du père; c'est le père continué. Le mot *aristocratie* semble dire à lui-même. A ce titre, le fils doit remplacer le père dans sa fonction. Mais le père a plusieurs enfants : lequel doit succéder? L'âné, répond le système. A l'inégalité des deux sexes élevée à la plus haute puissance, voici maintenant qu'il faut ajouter la différence de noblesse entre les enfants mâles du même père. Évidemment, la valeur de cette distinction est purement conventionnelle, uniquement relative à un ordre artificiel créé par la société. La nature n'établit en réalité aucune présérence pour la ligne systématique que l'on peut former par la série des aînés.

Si, au point de vue physiologique, le principe aristocratique n'est que fiction, au point de vue juridique, il conduit à la confusion de l'autorité et de la propriété. Pas n'est besoin de réfléchir longuement pour voir tout ce qu'il y a d'immoral dans cette confusion. La fin de la propriété est rapporte à l'individu; elle est pour l'individu une source de satisfactions et de jouissances; elle constitue vraiment pour le propriétaire un *droit divin*, en ce sens qu'il ne doit compte qu'à sa conscience de l'usage qu'il en fait. La fin de l'autorité se rapporte à la société; elle est pour l'individu une source de responsabilités et de devoirs; le fonctionnaire est un mandataire de la société, il doit compte à la société de l'accomplissement de son mandat. Appliquée aux fonctions comme aux propriétés, l'hérédité tend à faire oublier les deux premières, à les faire envisager comme des moyens de jouissances personnelles; elle éloigne l'idée et affaiblit le sentiment du mandat social, de la responsabilité, en étant toute sanction réelle à cette responsabilité; elle fait de l'autorité un *droit divin* semblable au droit de propriété, c'est-à-dire un droit *d'user et d'abuser* indépendant de tout contrôle extérieur. C'est la loi qui, au lieu de soutenir la conscience de l'individu, toujours si faible et si chancelante, vient elle-même déposer au fond de cette conscience un germe de corruption, et qui, se faisant tentatrice, semble dire au détenteur héréditaire du pouvoir : Ce pouvoir que tu exerces t'appartient comme ton champ, comme ta maison; c'est ta chose; ce n'est pas du peuple que tu l'as reçu, donc il ne relève pas du peuple; il ne relève pas du peuple, donc l'intérêt du peuple n'en est pas la fin, la raison d'être.

Un autre vice essentiel du principe aristocratique, c'est qu'il devient la négation du progrès de la société, en s'opposant au développement spontané, personnel des individus appelés aux fonctions, c'est qu'il fait de la tradition le principe unique de l'activité sociale. Par l'éducation, par l'honneur, l'aristocrate est plié, jusque à l'imitation des pères; il reproduit leur vie dans sa vie; il marche dans la voie où ils ont marché, et n'entend pas que ses descendants en prennent une autre; il est façonné sur un type traditionnel; il est l'anneau d'une chaîne; il n'est pas un individu; il appartient au passé et ne regarde que le passé. Le moyen qu'avec le poids du nom, des idées, des sentiments, des exemples dont il est l'héritier, il donne un libre essor à sa personnalité intellectuelle et morale? Rien de plus opposé à l'invention, à l'originalité, au génie que l'esprit aristocratique; rien de plus antiaristocratique que le génie. Si l'aristocrate est conservateur par une sorte de fidélité à son nom et à sa race, par ce que le philosophe américain Emerson appellerait *esprit de persistance et de conformité*, il faut ajouter que son intérêt lui fait tout naturellement juger parfait un état de choses dont il ne reçoit que jouissances, grâce au bénéfice de sa position. Innover d'une manière sérieuse, ce serait abdiquer, se suicider. Mobiles inférieurs et mobiles plus élevés se réunissent pour lui inspirer l'horreur du changement. Ainsi, les institutions aristocratiques représentent la loi inflexible de la stabilité, et par là même la résistance à la rénovation et à un perfectionnement, au mouvement et à la vie de la société.

2° « Lorsqu'un individu, dit M. Baudrillart, a rendu à son pays des services éclatants, l'État n'est que l'organe de la reconnaissance publique en lui conférant certains avantages. Il n'est de même que l'interprète et l'instrument d'un sentiment naturel et général, en étendant tout en partie de ces avantages à sa famille. » Il ajoute, M. Baudrillart nous montre dans l'*aristocratie* un produit de la justice rémunératrice de la société. Pour expliquer cette extension donnée à l'idée de récompense, il invoque du reste la famille et la religion. Les enfants ne sont-ils pas fiers de leurs pères comme les pères le sont de leurs enfants? Ce sentiment ne s'étend-il pas à la honte comme à la gloire? La solidarité dans la chute et dans la rédemption, et la réversibilité des mérites ne sont-elles pas des dogmes enseignés par le christianisme?

Voyons quelle valeur on doit accorder à cette conception de l'*aristocratie*. Sans doute, l'opinion qui fait partager au fils la gloire ou la honte paternelle a sa source dans un instinct naturel dont nous ne prétendons nullement contester la puissance. Mais nous voyons aussi que les progrès de la raison et de la conscience publique se laissent en quelque sorte mesurer par l'affaiblissement de cet instinct. Un des caractères les plus authentiques de la civilisation morale est de restreindre peu à peu et de renfermer dans d'étroites limites ce sentiment de solidarité familiale qui appartient au domaine de la spontanéité, de la vie, mais que reponse le droit par Nulle place dans la société sociale, telle que nous la concevons, pour *le mérite ou le péché d'origine. A chacun selon ses œuvres*, telle est la formule des sanctions rationnelles. La *compense héréditaire* a pour corrélatif la *peine héréditaire*, et la peine héréditaire apparaît à notre conscience comme la caractéristique odieuse de la barbarie primitive.

II. y a une autre objection à faire à la théorie qui fait rentrer l'*aristocratie* dans le système général des récompenses et des peines, c'est que la société, fût-elle fondée à accorder des récompenses héréditaires, ne saurait l'être à distribuer fonctions et pouvoirs à titre de récompenses. Ici, nous rencontrons encore cette confusion immorale de l'autorité et de la propriété, dont nous avons parlé plus haut. Est-il besoin de répéter que le but de la récompense est la satisfaction de l'individu récompensé, et que le but de la fonction ne doit pas être la satisfaction du fonctionnaire?

3° En dernier lieu, nous pouvons considérer l'*aristocratie* comme un produit de la guerre et de la conquête, comme le résultat de la présence dans un même pays de deux races, dont l'une plus forte, mieux douée, et, comme dirait Darwin, *mieux armée pour la concurrence vitale*, s'est superposée à l'autre. Les exemples qui assignent à l'*aristocratie* cette origine ne sont pas rares dans l'histoire : c'est la domination des Spartiates à Lacédémone, celle des Francs en Gaule; c'est la conquête de l'Angleterre par les Normands, etc. Si l'*aristocratie* existe déjà chez le peuple vaincu, elle puise dans la conquête une force qu'elle n'avait pas auparavant. Elle s'affermit par le partage et la possession des domaines conquis, qui passent héréditairement dans la famille des principaux d'entre les vainqueurs. Elle s'étend par l'accession de ceux qui ont pris à la guerre une part éclatante, et dont les services forment le titre récemment conquis. « Il est trop aisé de prévoir, dit avec raison M. Baudrillart, qu'une *aristocratie* ainsi fondée sur la violence n'hésitera pas à se perpétuer par d'injustes privilèges. Il est naturel que la force abuse, et ses abus s'étendent loin quand elle est sans contrepoids. Cette *aristocratie* conquérante et toujours guerrière pourra *rendre des services* encore, mais comment douter qu'elle les fasse payer chèrement? Que ne fera-t-elle pas pour s'assurer les richesses et les honneurs? Elle y emploiera les lois, dont elle se réserve la confection, non moins que l'arbitraire et la force. »

Envisagée à ce troisième point de vue, l'*aristocratie* perd tout caractère juridique, tout caractère moral. La domination égoïste d'une race sur une autre au nom de la loi de la conquête, est un fait d'histoire naturelle qui n'a rien de commun avec le droit, et contre lequel l'idée du droit, dès qu'elle s'éveille dans la conscience, ne cesse de réagir et de lutter. Nous ajouterons que, si cette *aristocratie conquérante rend des services* au peuple par des guerres ultérieures, c'est parfaitement à son insu; elle ne combat en réalité que pour la défense ou l'extension des richesses, privilèges et pouvoirs qu'une conquête antérieure a mis entre ses mains. Le serf, pilote est tout à fait désintéressé dans cette lutte; en changeant de maître, portera-t-il double bât?

III. — DE L'ARISTOCRATIE CONSIDÉRÉE COMME FORME DE GOUVERNEMENT OU COMME SIMPLE ÉLÉMENT DE L'ORGANISME POLITIQUE. L'auteur de l'*Esprit des lois* a tracé les règles du gouvernement aristocratique. De même qu'il donne pour principe à la monarchie l'*honneur*, au despotisme la *crainte*, à la démocratie la *vertu*, il assigne pour principe à l'*aristocratie* la *modération*. La modération dont il s'agit ici consiste en ce que les nobles doivent se réprimer eux-mêmes et ne point tourner contre le peuple les lois dont ils sont les dépositaires et les organes. Mais laissons parler Montesquieu lui-même : « Comme il faut de la vertu dans le gouvernement populaire, il en faut aussi dans l'aristocratie; il est vrai qu'elle n'y est pas si absolument requise. Le peuple, qui est à l'égard des nobles ce que les sujets sont à l'égard du monarque, est contenu par leurs lois. Il a donc moins besoin de vertu que le peuple de la démocratie. Mais comment les nobles seront-ils contenus? Ceux qui doivent faire exécuter les lois doivent-ils se contraindre eux-mêmes. Il faut donc de la vertu dans ce corps par la nature de la constitution. Le gouvernement aristocratique a par lui-même une certaine force que la démocratie n'a pas. Les nobles y forment un corps qui, par sa prérogative et pour son intérêt particulier, réprime le peuple : il suffit qu'il y ait des lois en faveur des grands, pour qu'elles soient exécutées. Mais, autant qu'il est aisé à ce corps de réprimer les autres, autant est-il difficile qu'il se réprime lui-même. Telle est la nature de cette constitution, qu'elle met les mêmes gens sous la puissance des lois et qu'elle les en retire... Les crimes publics y pourront être punis, parce que c'est l'affaire de tous; les crimes particuliers n'y seront pas punis, parce que l'affaire de tous est de ne pas les punir... Un corps pareil ne peut se réprimer que de deux manières, ou par une grande vertu, qui fait que les nobles se trouvent en quelque façon égaux à leur peuple; ou par une vertu moindre, une certaine *modération* qui les rend au moins égaux entre eux, ce qui fait leur conservation. La *modération* est donc l'âme des gouvernements aristocratiques... Il y a encore moins de remède aux désordres dans les États aristocratiques : l'inégalité extrême entre ceux qui gouvernent et ceux qui sont gouvernés; la même inégalité entre les différents membres du corps qui gouverne. De ces deux inégalités résultent des haines et des jalousies que les lois doivent prévenir ou arrêter. La première inégalité se trouve principalement lorsque les privilèges des principaux ne sont honorables que parce qu'ils sont honteux au peuple. Telle fut à Rome la loi qui défendait aux patriciens de s'unir par mariage aux plébéiens : ce qui n'avait d'autre effet que de rendre les patriciens plus superbes et en même temps plus odieux... Cette inégalité se trouvera encore à la condition des citoyens est différente par rapport aux subsides; ce qui arrive de quatre manières : lorsque les nobles se donnent le privilège de n'en pas payer; lorsqu'ils font des fraudes pour s'en exempter; lorsqu'ils les appellent à eux sous prétexte de rétributions ou d'appointements pour les emplois qu'ils exercent; enfin, quand ils rendent le peuple tributaire et se partagent les impôts qu'ils lèvent sur lui. Ce dernier cas est rare; une *aristocratie*, en pareil cas, est le plus dur des gouvernements... Il est essentiel, dans l'*aristocratie*, que les nobles ne lèvent pas les tributs... Une *aristocratie* peut montrer la force de son principe si les lois sont telles, qu'elles fassent plus sentir aux nobles les périls et les fatigues du commandement que ses délices... La plus imparfaite des *aristocraties* est celle où la partie du peuple qui obéit est dans l'esclavage civil de celle qui commande, comme l'*aristocratie* de Pologne, où les paysans sont esclaves de la noblesse. »

Il résulte de ces passages, qu'entre la *vertu démocratique* et la *modération aristocratique*, telles que Montesquieu les définit, la nuance est légère; que *vertu* et *modération* ne sont pas autre chose, à ses yeux, que le frein intérieur, et, si l'on peut ainsi parler, la *sollicitante*, remplaçant et rendant inutile le frein extérieur, la sujétion passive, la discipline monarchique. L'idéal du gouvernement aristocratique, pour Montesquieu, est celui dans lequel l'égalité civile la plus complète règne entre les nobles et le peuple, égalité devant la justice civile et criminelle, égalité devant l'impôt, en un mot, c'est celui où les nobles ne se distinguent du peuple qui le l'exercice laborieux des fonctions politiques.

On se rend facilement compte des conditions de perfection et de durée du gouvernement aristocratique, si l'on considère les vices inhé-